

Mon863, la controverse continue...

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2005

Les rats nourris avec du maïs transgénique Mon863 de Monsanto ont développé des anomalies dans leurs organes internes (reins plus petits) et des changements dans leur composition sanguine. Selon un [rapport confidentiel de 1139 pages de Monsanto](#), ces problèmes de santé ne sont pas présents chez les rats nourris avec du non-OGM. L'entreprise considère ces anomalies comme sans signification, dues au hasard et reflétant des variations normales existant chez les rats.

M. Antoniu, un expert en génétique moléculaire Guy's Hospital Medical School (Londres), a décrit les résultats de recherche comme étant *"très préoccupants d'un point de vue médical [...] j'ai été stupéfait du nombre de différences significatives trouvées dans l'expérimentation sur les rats"*. L'autorité allemande de biosécurité a demandé à A. Pusztai d'analyser le rapport de Monsanto, classé confidentiel, mais sans en révéler publiquement les conclusions. Il a alors rapporté *"une longue liste de différences significatives"* entre les rats nourris avec du maïs transgénique et ceux nourris avec du maïs conventionnel et a critiqué la méthodologie de l'étude. Le gouvernement a refusé de publier les conclusions de Pusztai. Les commentaires de Pusztai corroborent ceux d'autres scientifiques allemands ou français comme le professeur Séralini [[Télécharger la réaction de G.E. Séralini \(en anglais\)](#)] Suite à cette publication, Monsanto affirme avoir *"fourni toutes les informations exigées à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), avant que l'EFSA ne donne un avis scientifique favorable au MON 863 Yieldgard"*. L'EFSA a jugé que le MON 863 n'était dangereux ni pour la santé, ni pour l'environnement le 2 avril 2004 et a réaffirmé sa position le 29 octobre, estimant que les anomalies constatées sur les rats ne pouvaient être attribuées à l'ingestion du maïs de Monsanto (cf. Inf'OGM n°53). Or, le professeur G. Calabrese, membre de l'EFSA, précisait dans une interview à la Stampa, le 23 mai 2005 que *"Monsanto doit immédiatement transmettre à l'EFSA ses recherches entières à propos du MON863"* et ajoutait que *"les chercheurs européens avaient fait leur propre test et avaient trouvé des résultats différents de ceux diffusés par Monsanto"*. Concernant la partialité de l'étude transmise, Monsanto précise qu'elle contenait des éléments confidentiels qui auraient pu être utilisés par leurs concurrents. Suite à une procédure en Allemagne, l'entreprise a été obligée de rendre publique cette étude.